



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **26**
 Nombre de votants : **35**
 Date de convocation : **21/06/2016**

L'an **Deux Mille Seize** le 30 JUIN, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 11h00 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président.

**OBJET : ACQUISITION DE PARCELLE : BUDGET ANNEXE
 ASSAINISSEMENT**

Étaient présents :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – DOUTRES Alain (Caixas) – CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) – PUJOL (Fourques) - TOURNE (Llauro) – VILA (Oms) - BELLEGARDE (Passa) – NOURY (Saint Jean Lasseille) - MASO (Terrats) – OLIVE, LAVAIL, LEMORT, RUIZ, MON, BERNADAC, PEREZ, RAYNAL (Thuir) - LESNE (Tordères) - AMOUROUX (Tresserre) – ATTARD, ALBERT (Trouillas) – PERALBA, FLACHAIRE (Villemolaque).

Procurations :

P.TAURINYA (Brouilla) à R.OLIVE
 M.PIMENTEL (Fourques) JL.PUJOL
 P.MAURAN (Montauriol) à L.BERNARDY
 N.GONZALEZ (Thuir) à R.LEMORT
 T.VOISIN (Thuir) à JM.LAVAIL
 A.BOURRAT (Thuir) à D.RUIZ
 B.BATALLER-SICRE (Thuir) à N.MON
 L.FERRER (Thuir) à S.RAYNAL
 P.MAURY (Thuir) à JC.BERNADAC

Certifié exécutoire

Absents:

H.LLOBET (Brouilla)

Absents excusés :

A.PUIG (Sainte-Colombe)
 B.COUSSOLE (Trouillas)

Publié ou Notifié

le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160630-68-16Acquis_ASS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2016

Le Procès-verbal de la séance du 12 Mai 2016 a été adopté avec observations.

Madame Jeanine ALBERT est élue secrétaire de séance.

ASSAINISSEMENT : ACQUISITION DE PARCELLE

Vu les statuts de la Communauté et sa compétence en matière de gestion des services d'eau potable et d'assainissement sur le territoire intercommunal,

Le Président **INFORME** que, afin de mener à bien les opérations d'investissement nécessaires aux apports en eau et en traitement des eaux usées, il convient de régulariser certaines situations domaniales.

En effet, il **PRECISE** que certains réseaux ont été installés historiquement sur des domaines dits libres d'accès, mais relevant depuis du domaine privé, empêchant la libre gestion des travaux sur ces éléments

Il **INDIQUE** qu'il convient de procéder aux phases d'acquisition des terrains concernés par l'installation et l'utilisation d'équipements nécessaires à l'exercice, par la Communauté, de ses compétences ainsi précisées.

Il **PRECISE** que deux parcelles sur la commune de BROUILLA sont concernées et en **DONNE** les caractéristiques foncières et d'usage :

- Protection de la canalisation gravitaire d'amenée des eaux usées au Poste de Relevage Principal et de la canalisation de refoulement vers la STEP, la surface des terrains à acquérir est :

- Propriété CASADAMON : parcelle B230 – acquisition partielle d'environ 654 m²
parcelle B231 – acquisition partielle d'environ 689 m²

- Prix total d'acquisition : 1€ (hors frais de notaire) suite aux négociations avec le propriétaire des parcelles concernées

Il **PROPOSE** au conseil de l'autoriser à signer l'acte d'achat à intervenir selon les données précisées, ceci afin de régulariser ces situations et faire de la propriété de la Communauté, les parcelles concernées par l'installation de réseaux d'assainissement.

Le Conseil Communautaire

Oui l'exposé de son Président

Après en avoir valablement délibéré

A l'unanimité des membres présents ou représentés

DECIDE l'acquisition partielle des parcelles B230 et B231 sur la commune de BROUILLA, de surfaces respectives de 654m² et 689m² appartenant à Monsieur Sébastien CASADAMON demeurant 16, rue des Carignans, 66 220 Brouilla, au prix de 1€ l'ensemble du lot défini.

AUTORISE le Président à désigner le notaire chargé de conduire cette transaction

AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes à intervenir.

PRECISE que la dépense en résultant est imputée au chapitre 21 (Immobilisations corporelles) - article 211 du Budget annexe de l'assainissement 2016.

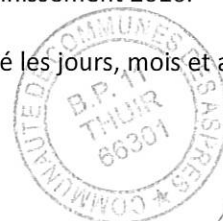
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160630-68-16Acquis_ASS-DE

avis fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2016



Le Président
René OLIVE